

## Décision du Maire N° 23 – 27 portant sur le bail professionnel avec Madame SCHRETR– maison médicale

**Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune est propriétaire de la maison médicale sise 138 Rue des Gravières,

Considérant que Madame Carmen SCHRETR souhaite louer un cabinet au sein de cette maison médicale pour y exercer la profession d'orthophoniste,

Considérant le projet de bail professionnel,

### DECIDE

1° d'approuver le bail professionnel entre la commune et Madame Carmen SCHRETR portant sur la location de locaux de la maison médicale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour y exercer la profession d'orthophoniste,

2° de signer le bail professionnel.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 6 juin 2023

Le Maire,



  
Sylvie CANTREL